

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Sénat - Mercredi 15 avril 2015

Nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Audition de MM. Alain Claeys et Jean Leonetti

Résumé de l'intervention du sénateur Olivier Cadic :

J'apprécie le caractère mesuré de vos propos et la sérénité dont vous faites preuve dans l'appréhension de cette situation.

Je suis convaincu que cette proposition de loi est utile ; pour autant je ne la trouve pas satisfaisante en ce qu'elle ne répond pas à la question fondamentale du droit à mourir.

A l'époque où l'interruption volontaire de grossesse n'était pas autorisée en France, les femmes devaient se rendre en Angleterre.

Aujourd'hui, les gens partent à l'étranger pour mourir, pour pouvoir faire leurs choix en libre conscience.

La liberté trouve toujours son chemin mais il est regrettable de devoir s'expatrier. C'est une forme de violence.

Dès lors que l'on sait que la maladie est incurable, on entre dans l'accompagnement. La dégradation physique est une violence pour la personne mais aussi pour ses proches.

Il peut y avoir un refus de cette dégradation et un refus des soins palliatifs. Ce serait un progrès que de le prendre en compte car c'est important pour beaucoup de gens.

Je vous apporte mon soutien dans votre démarche tout en considérant que ce texte ne répond pas à l'attente de nos concitoyens.

Comment entrer de façon apaisée dans le débat sur le droit à mourir ?